

**RAPPORT SUR LE BUDGET COMMUNAL
POUR L'EXERCICE 2020**

(Article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale
et de la Décentralisation)

Table des matières

INTRODUCTION – PREAMBULE	4
LES FINANCES COMMUNALES LE BUDGET COMMUNAL EN SYNTHESE	5
Le service ordinaire.....	5
Tableau de synthèse.....	6
Tableau récapitulatif Budget ordinaire – Recettes 2020.....	6
Tableau récapitulatif Budget ordinaire – Dépenses 2020.....	9
Le service extraordinaire.....	10
Fiscalité et Taxes.....	11
LA GESTION DU PATRIMOINE	11
LES ASSOCIATIONS	11
LE DEVOIR DE MÉMOIRE	12
LES CULTES	12
LES JUBILAIRES	12
L’être humain au cœur des préoccupations communales : le Plan de Cohésion social, Egalité des chances, les Aînés, les personnes handicapées, l’enfance et la qualité de vie	13
EGALITE DES CHANCES.....	15
LES PERSONNES HANDICAPEES.....	15
LES AINES.....	16
L’ENFANCE.....	16
LA QUALITE DE VIE – LA SANTE.....	17
PERSONNEL COMMUNAL	17
LE PAYS DE FAMENNE	18
SECURITE	18
TRAVAUX.....	19
PROPRETE PUBLIQUE	20
AGRICULTURE	20
SPORTS.....	20
ENSEIGNEMENT	21

TOURISME.....	21
CULTURE	22
LOGEMENT.....	22
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME – ENVIRONNEMENT	22
ECONOMIE – COMMERCE – EMPLOI	23
COMMUNICATION	24
LES DEFIS.....	24

INTRODUCTION – PREAMBULE

La présentation du futur budget communal doit être accompagnée par une note de politique générale rédigée par la majorité conformément à l'article L1122-23 § 1 du Code de la démocratie locale libellé comme suit :

« Au plus tard 7 jours francs avant la séance au cours de laquelle le Conseil communal est appelé à délibérer du budget, d'une modification budgétaire ou des comptes, le collège remet à chaque Conseiller communal un exemplaire du projet de budget, du projet de modification budgétaire ou des comptes.

Le projet est communiqué tel qu'il sera soumis aux délibérations du Conseil, dans la forme prescrite et accompagné des annexes requises pour son arrêt définitif, à l'exception, pour ce qui concerne les comptes, des pièces justificatives. Le projet de budget et les comptes sont accompagnés d'un rapport.

Le rapport comporte une synthèse du projet de budget ou des comptes. En outre, le rapport qui a trait au budget définit la politique générale et financière de la commune et synthétise la situation de l'administration et des affaires de la commune ainsi que tous les éléments utiles d'information, et celui qui a trait aux comptes synthétise la gestion des finances communales durant l'exercice auquel ces comptes se rapportent.

La séance du Conseil communal est publique.

Avant que le Conseil délibère, le Collège communal commente le contenu du rapport.

Les actions communales constituées de missions obligatoires et d'autres issues de choix posés par la majorité sont traduites dans la présente note de politique générale et s'inscrivent par leur concrétisation dans celles déjà initiées depuis le début de cette législature en y incluant de nouveaux projets répondant à des besoins pour la prochaine année civile et l'avenir.

Le futur projet de budget communal permet quant à lui de concrétiser financièrement les actions et les politiques initiées par le Collège communal.

LES FINANCES COMMUNALES

LE BUDGET COMMUNAL EN SYNTHÈSE

Au cours de la précédente législature, la volonté du Collège communal a toujours été de travailler en toute transparence pour présenter au Conseil Communal des finances saines et équilibrées tout en veillant à pratiquer une fiscalité modérée à l'égard des habitants et des entreprises.

Le service ordinaire

Les recettes globales estimées s'établissent à 21.733.861,36€ soit une augmentation de 4,11% par rapport au budget initial de 2019 qui était de 20.875.693,59€.

Les dépenses globales, représentent 20.896.888,65€ soit une augmentation de 2,39% par rapport au budget initial de 2019 qui représentait 20.407.859,18€.

Le résultat budgétaire présumé de l'exercice financier au 01/01/2020 est estimé à 145.687,02€.

Le montant prélevé sur l'ordinaire pour financer l'extraordinaire est de 85.140,00€

Les provisions engrangées au fil des exercices budgétaires sont d'un montant total de 2.216.727,97€. Elles sont dédiées notamment aux pensions du personnel et des mandataires, aux services de secours, à la zone de Police, aux travaux forestiers, à l'enseignement, à l'action sociale, aux sports, à la culture et à la jeunesse.

Les crédits budgétaires tant en recettes qu'en dépenses ont été analysés de manière à correspondre aux mieux aux besoins de chaque département et permettre de cette façon une gestion financière adéquate de notre commune.

Les grandes tendances du budget communal 2020 au budget ordinaire seront soumises à l'approbation du conseil communal. Il se présente comme suit :

(Voir tableau de synthèse page suivante)

Ville de Rochefort

Numéro INS : 91114

TABLEAU DE SYNTHÈSE

Exercice 2020

Service Ordinaire

		2018	2019			2020
			Après la dernière M.B.	Adaptations voir annexe	TOTAL après adaptation	
Compte 2018						
Droits constatés nets (+)	1	20.856.847,65				
Engagements à déduire (-)	2	20.151.032,20				
Résultat budgétaire au 01/01/2019 (1 – 2)	3	705.815,45				
Budget 2019						
Prévisions de recettes	4		21.119.702,77	+ 243.301,18	21.363.003,95	
Prévisions de dépenses (-)	5		20.557.206,18	- 29.527,18	20.527.679,00	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2020 (4 + 5)	6		562.496,59		835.324,95	
Budget 2020						
Prévisions de recettes	7					21.733.861,36
Prévisions de dépenses (-)	8					20.896.888,65
Résultat budgétaire présumé au 01/01/ 2021 (7 + 8)	9					836.972,71

Tableau récapitulatif Budget ordinaire – Recettes 2020

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
000 Divers	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	250,00	123.959,94	300,00	124.509,94	0	124.509,94
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	3.687.523,98	0	3.687.523,98	0	3.687.523,98
049 Impôts et Redevances	0	9.069.269,88	0	9.069.269,88	0	9.069.269,88
059 Assurances	0	27.000,00	0	27.000,00	0	27.000,00
123 Administration générale	10.500,00	257.127,50	0	267.627,50	0	267.627,50

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dettes 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
129 Patrimoine privé	469.500,00	100,00	0	469.600,00	0	469.600,00
139 Services généraux	26.150,00	7.300,00	0	33.450,00	0	33.450,00
149 Calamités	0	0	0	0	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	0	0	0	0	0
399 Justice - Police	0	70.800,00	0	70.800,00	0	70.800,00
499 Communic. - Voirie - Cours d'eau	2.850,00	369.186,56	0	372.036,56	0	372.036,56
599 Commerce - Industrie	644.957,94	154.120,90	235.594,81	1.034.673,65	0	1.034.673,65
699 Agriculture	663.360,00	0	0	663.360,00	0	663.360,00
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	3.100,00	754.511,28	0	757.611,28	190.000,00	947.611,28
739 Ens.sec(731), art(734),tech(735)	0	3.200,00	0	3.200,00	0	3.200,00
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	12.750,00	64.857,52	0	77.607,52	0	77.607,52
789 Education Popul. et Arts	72.756,00	176.612,62	11.864,88	261.233,50	0	261.233,50
799 Cultes	0	0	0	0	0	0
839 Sécurité et Assist. sociale	426.739,12	413.523,47	0	840.262,59	0	840.262,59
849 Aide sociale et familiale	3.000,00	137.522,36	0	140.522,36	0	140.522,36
859 Emploi	0	2.800,00	0	2.800,00	0	2.800,00
872 Institutions de soins	0	0	0	0	0	0
874 Alimentation - Eau	2.605.223,20	77.691,75	16,03	2.682.930,98	0	2.682.930,98
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	0	0	0	0	0
877 Eaux usées	0	0	0	0	0	0
879 Cimetières-Protec.environ.	38.250,00	27.295,86	0	65.545,86	0	65.545,86
939 Logement - Urbanisme	45.000,00	11.970,81	0	56.970,81	0	56.970,81
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0
Total	5.024.386,26	15.436.374,43	247.775,72	20.708.536,41	190.000,00	20.898.536,41
Balances exercice propre				Excédent	145.687,02	
Exercices antérieurs				Recettes Ordinaire		835.324,95
				Excédent	776.425,69	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs				Recettes Ordinaire		21.733.861,36

Fonctions	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Prélèvements 000/68	Total 000/65
069 Prélèvements						0
Total général						21.733.861,36
Résultat général	Boni				836.972,71	

Tableau récapitulatif Budget ordinaire – Dépenses 2020

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
000 Divers	0	0	0	0	0	0	0
009 Recettes & dépenses générales	0	0	0	22.874,39	22.874,39	0	22.874,39
019 Dette générale	0	0	0	0	0	0	0
029 Fonds	0	0	0	0	0	0	0
049 Impôts et Redevances	0	0	40.575,00	0	40.575,00	0	40.575,00
059 Assurances	48.600,00	28.735,00	0	0	77.335,00	0	77.335,00
123 Administration générale	2.632.728,93	477.496,24	14.406,97	73.172,42	3.197.804,56	0	3.197.804,56
129 Patrimoine privé	0	175.320,00	500,00	83.623,48	259.443,48	0	259.443,48
139 Services généraux	230.784,75	57.260,00	8.075,00	63,01	296.182,76	0	296.182,76
149 Calamités	0	7.500,00	0	0	7.500,00	0	7.500,00
159 Relations avec l'étranger	0	0	0	0	0	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	0	0	0	0	0	0	0
369 Pompiers	0	500,00	718.408,03	1.571,90	720.479,93	0	720.479,93
399 Justice - Police	44.485,08	0	1.258.982,27	75,61	1.303.542,96	0	1.303.542,96
499 Commun. - Voirie – Cours d'eau	1.952.645,55	603.180,00	203,57	824.559,76	3.380.588,88	0	3.380.588,88
599 Commerce - Industrie	201.819,60	126.828,00	144.078,94	270.158,31	742.884,85	0	742.884,85
699 Agriculture	0	172.850,00	2.182,00	0	175.032,00	0	175.032,00
729 Ens.gard(721), Ens.prim(722)	748.699,10	452.850,00	4.150,00	132.710,95	1.338.410,05	240.000,00	1.578.410,05
739 Ens.sec(731), art(734),tech(735)	0	6.900,00	0	0	6.900,00	0	6.900,00
749 Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0	0	0	0	0	0
767 Bibliothèques publiques	122.658,31	32.850,00	3.950,00	1.822,55	161.280,86	0	161.280,86
789 Education Popul. et Arts	866.982,47	301.246,00	285.482,88	324.779,45	1.778.490,80	0	1.778.490,80
799 Cultes	0	19.250,00	176.864,14	47.419,18	243.533,32	0	243.533,32
839 Sécurité et Assist. sociale	194.742,36	82.440,00	1.555.688,00	832.346,64	2.665.217,00	0	2.665.217,00
849 Aide sociale et familiale	135.726,82	30.849,82	249.555,82	1.943,33	418.075,79	0	418.075,79
859 Emploi	3.308,47	10.376,00	80,00	1.122,42	14.886,89	0	14.886,89
872 Institutions de soins	0	0	48.577,57	17.859,64	66.437,21	0	66.437,21
874 Alimentation - Eau	262.968,34	1.345.384,40	85.400,00	292.520,77	1.986.273,51	0	1.986.273,51
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	0	414.818,80	570.923,44	5.057,31	990.799,55	0	990.799,55

Fonctions	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7x	Total 000/73	Prélèvements 000/78	Total 000/75
877 Eaux usées	0	4.103,12	19.350,05	97.313,66	120.766,83	0	120.766,83
879 Cimetières- Protec.environ.	137.265,07	12.810,00	8.019,81	68.385,07	226.479,95	0	226.479,95
939 Logement - Urbanisme	35.667,09	6.900,00	11.875,00	216.611,73	271.053,82	0	271.053,82
999 Total exercice propre	0	0	0	0	0	0	0
Total	7.619.081,94	4.370.447,38	5.207.328,49	3.315.991,58	20.512.849,39	240.000,00	20.752.849,39
Balances exercice propre					Déficit	0	
Exercices antérieurs					Dépenses Ordinaire		58.899,26
					Déficit	0	
Totaux exercice propre + exercice antérieurs					Dépenses Ordinaire		20.811.748,65
069 Prélèvements							85.140,00
Total général							20.896.888,65
Résultat général					Mali	0	

Le service extraordinaire

Comme chaque année, et dans le respect de la circulaire budgétaire du 17 mai 2019 du Ministre des Pouvoirs Locaux, le programme d'investissements extraordinaires a été établi en respectant la balise d'investissement pluriannuel imposée aux villes et aux communes. Celle-ci fixe la limite à ne pas dépasser en matière d'emprunts tant pour la commune que pour les entités consolidées à 1200€/6 ans/habitant. Les dépenses extraordinaires sont équilibrées à un montant de 10.968.262,03€.

Les projets communaux :

Ceux-ci s'élèvent à 10.624.551,03€. Ils seront financés par l'emprunt à hauteur de 5.587.911,03€, par l'utilisation de fonds de réserve pour 1.360.139,97€ ainsi que par l'appel aux subsides pour 3.676.500,00€.

Les dossiers importants :

- l'aménagement du complexe sportif de Jemelle : 3.600.000,00€ avec un subside Infraspports de 2.000.000,00€.
- l'aménagement d'un espace multisports à Rochefort : 210.000,00€ avec un subside d'Infraspports de 157.500,00€.
- la modernisation du square de l'amicale : 2.020.000,00€ avec un subside de 910.000,00€
- l'aménagement de lotissements communaux : 800.000,00€.
- la revitalisation urbaine, rue de la Passerelle à Rochefort : 100.000,00€.
- le remplacement du petit train touristique : avance au SI de 192.000,00€ et un subside de la Ville de 38.000,00€

Les aides communales :

Les aides envers l'enseignement seront importantes suite à l'aménagement de classes prévues dans les locaux du monde souterrain à Han/Lesse.

Les fonds de Réserve :

- Prélèvements sur fonds de réserves extraordinaires (Logement) : 896.000,00€.
- Prélèvement sur le fonds de réserves Fonds d'Investissement Communal (PIC) : 180.000€.
- Prélèvements sur fonds de réserves extraordinaires (divers invest.): 143.000,00€.
- Prélèvements sur fonds de réserves extraordinaires (Métairie): 7.000,00€.
- Prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire (Enseignement) : 4.000,00€.
- Prélèvements sur fonds de réserves extraordinaires (Patrimoine) : 45.000,00€
- Prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire pour financer l'extraordinaire : 85.140,00€.

Les moyens financiers extraordinaires pour 2020 et pour les exercices financiers futurs (2021-2024) après la confection du budget 2020 restent importants. Le solde prévisionnel est de 487.500,00€ (montant hors balise pour des investissements)

Fiscalité et Taxes

Pour la fiscalité, les taux des deux principales recettes restent inchangés :

- Les centimes additionnels au précompte immobilier sont maintenus à 2600 centimes.
- Les centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) restent à 8,5%.

Une seule nouvelle taxe est apparue. Il s'agit de la taxe sur l'exploitation des parkings payants privés ouvert au public. Celui-ci est de 20,00€ par an et par emplacement.

LA GESTION DU PATRIMOINE

Notre ville dispose d'un patrimoine immobilier important. Une partie de celui-ci est occupé par ses propres services que sont l'administration, le service technique, le centre sportif, les écoles, les bâtiments culturels... Notre entité dispose d'un patrimoine culturel exceptionnel. Ce témoin de notre histoire locale donne un caractère particulier à notre cité et mérite une attention particulière pour renforcer l'attractivité historique et touristique.

Notre ville participera à nouveau à la 32^{ème} journée du Patrimoine de Wallonie les 12 et 13 septembre sur le thème touristique Patrimoine & Nature : Parcs, jardins, espaces verts et naturels y seront mis à l'honneur. La valorisation du patrimoine de certains bâtiments de caractère est programmée à nouveau pour 2020. Ce programme sera mené à bien grâce à un partenariat avec l'Agence de Développement Local, le Cercle Historique et Culturel ainsi que des bénévoles.

LES ASSOCIATIONS

Suite à la vente des bâtiments communaux rue de la Passerelle, c'est l'ancien site du STC qui accueillera en début d'année diverses associations tels que les compagnons, la spéléo, la Confrérie de la Grusalle, le Petit Elevage, le stockage du matériel du FIRR et du Syndicat d'Initiative ainsi que différents services tels que la Maison de l'Emploi, Alter...

Quelques travaux seront réalisés dans ces bâtiments afin de les adapter au mieux en fonction des demandes et des moyens financiers.

Le tissu associatif de notre entité est très important. Toutes les associations conserveront de nombreuses aides financières octroyées comme chaque année.

Une multitude d'associations occupent des bâtiments communaux avec des prix de location très démocratiques.

LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Le Devoir de Mémoire est très important et les écoles doivent être sensibilisées au sacrifice de leurs aînés.

Il se transmet aux jeunes grâce à leur participation aux diverses commémorations. En mai, la fin de la guerre 40-45, en juillet, la Fête Nationale et en novembre, le Relais Sacré ainsi que l'Armistice.

En avril, la Ville organise une cérémonie du souvenir dédiée au Lieutenant Thierry Lotin et à ses frères d'arme assassinés à Kigali le 7 avril 1994. Au fil des années, cette cérémonie a pris une dimension nationale, voire internationale.

Au mois de mai, afin de se rendre compte de ce que Rochefort a subi pendant la guerre 40-45 et principalement pendant la Bataille des Ardennes, inauguration du parcours du souvenir.

2020, verra également une manifestation particulière. Nous remercierons les communes de Ninove, Saint-Gilles, Forest et Alost pour leur aide donnée lors de la reconstruction d'une partie de Rochefort détruite lors de la guerre 40-45.

Une collaboration avec le 2^{ème} Bataillon Commando sera toujours envisagée en juin lors des jours blancs.

LES CULTES

Le budget initial total à l'extraordinaire pour la gestion des Cultes en 2020 est de 31.450 € alors qu'il était de 15.000€ en 2018.

La fusion des Fabriques d'église de Belvaux et de Han-sur-Lesse laisse vide le presbytère de Belvaux. Celui-ci sera vendu en 2020 et le bénéfice de cette vente sera alloué à un fonds de réserve extraordinaire pour financer les travaux des bâtiments du culte.

La fusion des Fabriques d'Eglise de Mont-Gauthier et de Laloux verra sans doute le jour en 2020. Afin de faciliter la comptabilité des différentes fabriques d'autres fusions pourrait être mises en place.

Les différentes réunions du Gefer permettront de fédérer la réalisation de différents travaux récurant dans les églises.

LES JUBILAIRES

Chaque année, nous fêtons les Jubilaires de l'entité. Cette année encore, la Ville mettra en évidence les couples qui fêtent leurs 50 voire leurs 60 ans de mariage (ou plus), mais également les personnes qui ont atteint l'âge de 90 ou 100 ans.

Ces réceptions remportent toujours un franc succès et contribuent à un moment d'échanges intergénérationnels.

Certains couples préfèrent nous recevoir en toute simplicité. C'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous les rencontrons à leur domicile.

L'êtr e humain au cœur des préoccupations communales : le Plan de Cohésion social, Egalité des chances, les Aïnés, les personnes handicapées, l'enfance et la qualité de vie.

Si le CPAS reste entre autre l'organe public de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté notamment au travers de la dotation qui lui est versée chaque année par la ville (soit + 1.550.808 EUR pour 2020), notre commune dispose également d'un outil important : son Plan de Cohésion Social. Il permet de développer avec l'aide de nombreux partenaires locaux des actions d'aide et de solidarité à l'égard des plus fragiles et ainsi de permettre la participation de toutes et de tous à la vie sociale, culturelle et économique de notre commune.

Le plan de Cohésion sociale 2014-2019, c'était :

- Le soutien à l'ASBL Accueil-Famenne pour un montant total de 15.000 EUR pour l'organisation d'un atelier de valorisation personnelle visant à l'insertion socio-professionnelle du public visé, projet intitulé « Li p'tit Mesty » ;
- Le versement d'un montant annuel à l'ASBL la Farandole pour l'encadrement, l'apprentissage et/ou la remise à niveau pour les personnes ne maîtrisant pas les compétences de base en français et en mathématiques, projet intitulé « C'est décidé, je bouge ».
- Le CPAS, pour un montant annuel de 11.750 EUR pour l'organisation d'une action visant l'insertion professionnelle intitulée « Outils pour un emploi – Tables de l'Emploi ».
- L'ASBL Gamedella 2000, pour un montant annuel de 30.000 EUR pour un projet facilitant des rencontres intergénérationnels intitulé « Tisser des liens entre les générations et habitants de village ».
- Le CPAS, pour un montant annuel de 5.000 EUR pour un projet intitulé « ROCHEFORT Mobilité ».
- Le Centre culturel des Roches, pour un montant annuel de 3.000 EUR pour un projet intitulé « Brin de Jasette, et si nous tissions des liens ? ».
- L'ASBL Le Petit Théâtre de la Grande Vie, pour un montant annuel de 5.000 EUR pour un projet de (re)tissage de liens intergénérationnels entre enfants et personnes âgées ;
- Wallonia asbl : atelier de généalogie.
- Des frais d'animations au sein du budget communal soit + 8.000 EUR ;
- Plusieurs emplois pour mener à bien les projets développés.

Pour 2019, une subvention de 64.039 EUR a été octroyée par la Région Wallonne et une participation de 25% minimum est exigée pour la ville.

Parmi les dernières réalisations de 2019 :

- Il faut citer la troisième édition d'un « Salon des Associations et du bien-être » qui a rencontré un beau succès puisqu'une cinquantaine d'associations nous ont rejoints. Elles ont pu apprendre à mieux se connaître et échanger. Cette initiative sera reconduite en 2020. Vu l'ampleur de l'évènement, le collège a pris la décision de profiter de cette occasion pour organiser, lors du salon, la cérémonie de remise du prix culturel et social de la Ville de Rochefort.
- La mise en place d'ateliers culinaires à Jemelle. Ces moments d'apprentissage sont organisés toutes les quinze semaines par l'animatrice de l'axe « Santé » du PCS.
Le but étant d'apprendre aux participants l'hygiène nécessaire à la confection de repas, la réalisation d'un menu complet suivant des normes diététiques et le retour à domicile avec le repas préparé au cours de l'atelier et de sa fiche recette.

2019 fut également l'année du nouvel appel à projets au sein des plans de cohésion sociale des villes et communes.

La politique sociale se poursuivra dans la continuité de ce qui a été réalisé et mis en œuvre depuis ces dernières années pour assurer au plus grand nombre l'accès aux droits fondamentaux à travers le PCS 2020-2025. Pour l'élaboration de ce plan, la Ville s'est vue attribuée une augmentation de 10% de sa subvention actuelle, soit une subvention annuelle de 70 469.62 EUR.

Le plan de Cohésion Sociale 2020-2025 sera :

1. Axe insertion socio-professionnelle :

- Le soutien à l'ASBL Accueil-Famenne pour un montant total de 15.000 EUR pour l'organisation d'un atelier de valorisation personnelle visant à l'insertion socio-professionnelle du public visé, projet intitulé « Li p'tit Mesty ». Ce projet se voudra ouvert au plus grand nombre de personnes en demande ;
- Le versement d'un montant annuel de 14 000 EUR à l'ASBL la Farandole pour l'encadrement, l'apprentissage et/ou la remise à niveau pour les personnes ne maîtrisant pas les compétences de base en français et en mathématiques. Mais aussi pour la mise en place d'un service d'écrivain public pouvant aider les personnes en demande d'aide au niveau administratif : aide à la lecture et interprétation de courriers, aide à la rédaction de courriers, aide à la relation administrative avec divers services de la vie quotidienne.
- Le CPAS, pour un montant annuel de 11.750 EUR pour l'organisation d'une action visant l'insertion professionnelle intitulée « Outils pour un emploi – Tables de l'Emploi ».

2. Axe liens sociaux,... :

- Le CPAS, pour un montant annuel de 3.000 EUR + la mise à disposition d'un employé de la Ville (28.584 EUR) pour un projet intitulé « ROCHEFORT Mobilité ». Ce service consiste à véhiculer les personnes en manque de solution individuelle pour leurs déplacements (Visite médicale, approvisionnement alimentaire, déplacement administratif,...). L'évolution de la mobilité dans notre commune rurale est un réel problème, c'est pourquoi, ce service qui ne prenait en charge auparavant que les plus de 65 ans, s'est muni d'un 2° véhicule afin d'ouvrir son offre à toutes les personnes de plus de 18 ans n'ayant pas de moyen de locomotion personnel ;
- Le CPAS, pour un montant annuel de 4 000 EUR, étendra son activité « Potager », déjà en place actuellement mais réservé aux bénéficiaires du CPAS, afin de pouvoir étendre cette offre d'atelier à un plus grand nombre de citoyen.

3. Projet article 20 :

Ce projet est un projet annexe au PCS, il représente un subside de 5 122.82 EUR complémentaire au montant global du PCS.

Ce montant sera réparti aux 2 écoles des devoirs, active sur le territoire de la Ville (La farandole et Gamedella). Le but de cette aide étant de lutter contre la pauvreté infantile par l'aide aux devoirs et l'organisation d'activités durant les périodes d'inactivités scolaires.

EGALITE DES CHANCES

Le 13 octobre 2017, notre ville a rejoint d'autres communes wallonnes dans la promotion de l'égalité au niveau local par la signature de la « Charte de l'Égalité des Chances », symbole d'engagement dans ce domaine.

Celle-ci se veut un outil de promotion de la diversité. La ville s'est donc engagée à favoriser une politique d'égalité des chances au sein de ses services, à travers son PCS et sur l'ensemble de son territoire par la mise en place d'un plan d'actions et un suivi régulier dans sa mise en œuvre.

LES PERSONNES HANDICAPEES

Notre ville vient s'être vue décerner en 2018 le « Prix Cap 48 de l'entreprise citoyenne ». Ce prix qui est ouvert aux administrations publiques, récompense les initiatives prises en faveur de l'intégration des personnes handicapées.

Il est le fruit d'un travail de longue haleine entamé en 2004 puisque notre commune a été une des premières à créer un conseil communal consultatif de la personne handicapée.

La valorisation des personnes handicapées reste primordiale avec 3 objectifs :

- La défense des droits de la personne handicapée.
- La sensibilisation de la population à cette thématique.
- Amener un changement de mentalité sur notre regard porté à l'égard des familles vivant une situation de handicap.

La ville détient également le label « Handycity » depuis 2012 et celui-ci nous a été réattribué en 2018.

Parallèlement, la Ville a pris un engagement en 2019 en signant la charte « Inclusion de la personne en situation de Handicap ». La signature de ce document prouve l'envie du collège de respecter et d'inclure encore plus et mieux les personnes en situation de handicap.

Notre ville dispose d'un service HANDICONTACT en la personne de la cheffe de projet du PCS. Les demandes auprès de celle-ci sont variées et nombreuses.

Le CCCPH se réunit régulièrement et fait souvent part au Collège communal des difficultés quotidiennes rencontrées par les personnes handicapées. Il demande que l'ensemble des services communaux soit sensibilisé au handicap et appelle l'ensemble des acteurs communaux à poursuivre l'intégration de ces personnes tout en veillant lors de travaux et/ou de chantiers à une accessibilité optimale de la ville. Afin d'accroître la sensibilisation, 2 projets seront menés en 2020 :

1. La réalisation de capsule vidéo axée sur la sensibilisation. Diffusion via les réseaux sociaux ;
2. Mise en place d'activités à destination des écoles primaires pour la sensibilisation aux situations de la vie quotidienne par les porteurs d'un handicap. Partenariat CCPH et AVIQ

Depuis 2016, Place aux enfants est ouvert aux enfants extraordinaires.

Depuis 2018, les plaines communales accueillent les enfants en situation de handicap. Cette prise en charge permet aux parents, un temps de relâche. En 2019, ce sont 5 enfants qui ont été inclus dans la plaine de Han/Lesse et ce, durant les 5 semaines d'activités.

Les habitants disposent également grâce à HANDICONTACT d'une aide précieuse pour introduire via internet les demandes d'allocations. Chaque mois, une permanence est assurée par une assistante sociale du SPF Sécurité Sociale.

Développer une réelle politique d'inclusion sportive, culturelle et sociale de la Personne handicapée sera une priorité de l'Echevinat. Il serait important de mener avec le centre sportif et les différents clubs un « HANDISPORT » par l'instauration d'une charte communale permettant l'intégration plus aisée de la personne handicapée dans le sport.

LES AÎNES

La ville s'est dotée d'un Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).

Ce conseil se réunit une fois par mois afin de connaître quels sont les problèmes des aînés dans la vie quotidienne : Mobilité, sécurité, besoins, loisirs, formations, conférences...

Bref, les aînés représentent un pourcentage important de la population rochefortoise. Nous devons être à leur écoute et voir comment nous pouvons réagir à leurs demandes.

Rochefort poursuivra sa collaboration au programme VADA (Ville Amie Des Aînés); Vada, étant une plate-forme des Conseils Consultatif Communaux des Aînés de la Province de Namur.

Cette année, une revue du style de l'agenda Rochefortois verra le jour. Elle sera adaptée aux aînés : Police de caractères plus grands, des informations essentielles tels que N° de téléphone de médecins, ambulance, pompiers, services à domicile, ... bref, une foule de renseignements essentiellement adaptés aux aînés.

Cette année encore, grâce au soutien financier de la ville, l'organisation de 2 rencontres conviviales sous forme de repas aura lieu au sein des locaux d'Accueil-Famenne.

L'organisation de celles-ci a rassemblé plus de 200 participants en 2019.

L'ENFANCE

L'accueil de la petite enfance est important et la ville poursuivra sa collaboration fructueuse avec l'intercommunale IMAJE (+ 48.000 EUR) et l'ASBL les Arsouilles (+ 12.000 EUR) grâce à l'octroi de subsides importants, la mise à disposition et l'aménagement de locaux ainsi que la prise en charge de frais de fonctionnement.

Les primes de naissance et d'adoption seront réinscrites pour un montant total de l'ordre de + 10.000 EUR. La prime d'aide à la mise en place des couches lavables est réinscrite également pour un montant de 2 000 EUR.

Des subsides pour un montant total de + 5. 122.82 EUR sont à nouveau programmés pour les écoles de devoirs (La Farandole et Gamedella) via l'article 20 du PCS.

La Ville poursuivra en 2020, l'organisation de la Saint-Nicolas pour les enfants entre 3 et 6 ans pour un budget annuel de + 9.000 EUR ce qui permet de gâter plus de 550 enfants de la commune.

L'île aux familles est un lieu de psychomotricité, de jeux et de rencontres pour parents et enfants (de 2 mois à 3 ans). Le local est maintenant situé à Jemelle et la mise en œuvre de ce projet est un soutien à la parentalité permettant de développer la complicité entre parents et enfants contribuant à un moment de détente et d'échanges.

Notre Ville bénéficiera toujours des consultations ONE (notamment dans les locaux d'Accueil-Famenne à Rochefort ainsi qu'à Jemelle). Grâce à la présence d'un pédiatre et d'une infirmière, des actes médicaux sont prodigués. Le bus de l'ONE circule également dans les villages de l'entité.

Il existe également une collaboration avec les services de gardes malades à domicile.

La Ville s'inscrira à nouveau dans l'organisation de « Place aux Enfants ». Celle-ci est mise sur pied pour les enfants de 10 à 12 ans.

Indépendamment de notre volonté, nous avons été contraints de reporter le projet du CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS, lieu de démocratie ouvert aux enfants pour les élèves des écoles primaires de la commune. Ce projet sera concrétisé en 2020.

L'enfance, c'est aussi l'organisation durant les vacances scolaires de stages sportifs et didactiques, de haltes garderies et des plaines communales sur 3 sites, le tout encadré par un personnel qualifié et pour un prix abordable pour toutes les familles.

Chaque année, la Ville organise une cérémonie dédiée aux droits des enfants avec le comité Myosotis et les écoles du Centre et de St Joseph maintenant rejointes par l'école du Rond-Point et des Capucines. Les enfants prennent une part active dans cette manifestation publique.

LA QUALITE DE VIE – LA SANTE

La commune a un rôle de proximité majeur à jouer en matière de sensibilisation de la population aux questions de la santé. Les acteurs de terrain s'accordent sur l'importance de la prévention, de la formation et de la sensibilisation.

Le soutien à l'axe « Santé » mené dans le cadre du PCS par la mise en place d'activités de groupes basées sur la valorisation de la personne avec le soutien du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention (PSSP), La Passerelle, est un premier pas dans ce domaine. Chaque mois, un souper préparé lors de ces activités de groupe est ouvert à l'ensemble de la population et rencontre un franc succès. En 2020, ce souper mensuel se déplacera dans les salles des villages de l'entité afin de permettre au plus grand nombre de participer à ce repas convivial.

2019 fut l'année de la mise en place d'ateliers culinaires à Jemelle. Ce moment d'apprentissage est organisé tous les quinze jours par l'animatrice de l'axe « Santé » du PCS.

Le maintien et le renforcement de la collaboration avec les associations actives sur le territoire rochefortois comme Accueil-Famenne, la Croix-Rouge, le planning Familial, Viasano et un soutien actif aux campagnes de prévention, sont importants.

Le soutien de notre agent de proximité communal PROXIDEM et la valorisation des initiatives d'accompagnement en matière de santé mentale sont essentiels.

PERSONNEL COMMUNAL

- La charge du personnel communal dans le budget ordinaire représente 36,71 %.
- Il s'agit de la part la plus importante qui constitue souvent le paramètre d'ajustement pour les institutions publiques en difficulté. La gestion budgétaire prudente de notre Ville dans les années antérieures n'impose pas ce choix. Nous pouvons ainsi garantir aux uns et aux autres **la pérennité de leur emploi**.
- La Ville, son Collège et son Conseil, sont les seuls à fixer les orientations dans ce domaine. Notre responsabilité est aussi de rappeler au pouvoir qui apporte peu ou beaucoup de soutien financier à des projets communaux et aux associations qui accompagnent la Ville dans l'exercice de ses missions, l'impérieuse nécessité de la poursuite des aides financières pour les services dont la création a été suscitée souvent par ce pouvoir.
Ainsi, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont invité les communes à créer des fonctions de Conseiller en énergie, Conseiller en aménagement du territoire, Conseiller en logement, à l'ADL, au PCS, Moniteur sportif, agent de prévention, etc., en accordant des aides financières permettant de couvrir largement, et suivant une grande proportion, les traitements des agents en charge de ces domaines.
- Le Collège a maintenu, et même renforcé, les aides aux associations qui procurent de l'emploi à plusieurs dizaines de collaborateurs dans des domaines extrêmement vastes, à la fois dans le tourisme et la culture, dans l'économie et le sport, le social, la jeunesse et le pédagogique.
- En vue d'assurer le financement des pensions, le ministre des pensions avait décidé en 2008 d'augmenter les cotisations sur les traitements des travailleurs actifs et donc sur les employeurs pour financer les pensions des agents statutaires communaux, CPAS, et police.
- Une attention particulière devra être réservée à la réforme des pensions et ses conséquences financières.

LE PAYS DE FAMENNE

- La ville de Rochefort est membre fondatrice du Pays de Famenne. L'objectif est le développement territorial du bassin de vie du Pays de Famenne.
- L'économie et la création d'emplois sont au cœur de la stratégie de développement territoriale au service de nos habitants.
- L'Asbl Pays de Famenne a développé de nombreuses actions destinées à accroître l'offre touristique notamment en développant le tourisme à vélo.
- L'Asbl a connecté l'ensemble des Ravel et créé un réseau de 350 kilomètres de voies cyclables. Elle a également assuré la promotion de ce tourisme à vélo.
- Dans le cadre du projet FEADER, mesure 16.3 « Pays de Famenne – Destination Sport Nature et loisir : promotion du vélo, du trail et de la marche nordique », Le Pays de Famenne s'est engagé à développer sur le territoire des 6 communes des circuits permanents de trail, activité très en vogue.
- Le plan intercommunal de mobilité a été approuvé par le Conseil communal. Il permettra une réflexion quant aux actions prioritaires à développer :
 - Aménagement d'un parking supplémentaire à Han-sur-Lesse
 - Etude relative à la mobilité à Rochefort
 - Aménagement de la place Roi Albert 1^{er}
 - Aménagement d'un parking Place de l'Arsenal.
- Le programme Leader du GAL Romana a été approuvé par le comité de pilotage et le Gouvernement wallon pour un montant de 1.742.000 € s'étalant sur 5 ans. La part des communes de MARCHÉ, NASSOGNE et ROCHEFORT avoisine les 15 %. Economie, tourisme, mobilité, préservation de l'environnement, action en développement durable sont autant de mesures fortes et centrales dans la mise en œuvre d'actions.

SECURITE

Une politique de sécurité a été étudiée en concertation avec le Chef de Corps de la Zone de Police Lesse et Lhomme. Les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- le placement d'un système de vidéo-surveillance, dans un premier temps au centre de Rochefort et dans un second temps, le long du RAVEL au départ de la bibliothèque de Rochefort (2019). Les années ultérieures, d'autres zones pourront être pourvues d'un tel système.
- la modification du Règlement Général de Police de la Ville (interdiction de consommer des boissons alcoolisées en zones agglomérées et fixation d'heures de fermeture pour les magasins de nuit)
- l'intensification des contrôles permettant le respect du RGP de la Ville de Rochefort
- la formation d'agents constatateurs (5 agents communaux) pour dresser procès-verbal lorsque des infractions au Règlement Général de Police sont constatées
- l'engagement d'un agent de Prévention

En outre la zone de police a décidé de recruter un inspecteur supplémentaire en 2018 et un en 2020 afin d'assurer ses fonctionnalités de base et ses missions dans le cadre de son plan « Horizon 2024 ».

TRAVAUX

Dans le cadre des investissements 2020, nous relevons les travaux plus spécifiques à effectuer :

- Modernisation du Square de l'Amicale : 2.020.000 €
- Dans le cadre du PIC 2019-2021, rénovation de la Rue du Grès : 360.000 €
- Revitalisation urbaine, rue de la Passerelle : 100.000 €
- Réalisation dans le cadre du PCMR, Fiche 1, Lot 1 : Aménagements des entrées de village et sécurisation des traversées (voiries communales) : 250.000 €
- Entretien extraordinaire des voiries, trottoirs, fossés dans plusieurs sections sur fonds propres : 205.000 € (180.000 € voiries et 25.000 € chemins forestiers) ;
- Entretien extraordinaire de voiries agricoles : 150.000 €
- Aménagement du Rond-Point de la Gare de Rochefort : 25.000 €
- Petits travaux d'aménagements pour améliorer l'accès aux PMR : 15.000 €
- Modernisation du Parc Horodateurs : 100.000 €
- Modernisation du réseau d'éclairage public : 105.000 €
- Réalisation de marquages routiers : 15.000 €
- Placement de mobilier urbain, entretien extraordinaire d'accessoires de voiries : 30.000 €
- Aménagements pour améliorer la sécurité dans nos villages (ralentisseurs) : 15.000 €
- Aménagement du lotissement communal au lieu-dit « Poteau » : 800.000 €
- Entretien extraordinaire du réseau d'égouttage ;
- Entretien extraordinaire des installations de captage d'eau et leurs protections : 75.000 €
- Recherche de nouveaux captages ;
- Achat de compteurs d'eau ;
- Achat d'un véhicule plateau pour le service Parcs et Jardins : 30.000 €
- Achat d'un camion-benne d'occasion pour le service voiries : 50.000 €
- Rénovation de l'École d'Havrenne, aménagement de nouvelles classes pour l'école de Han-sur-Lesse ;
- Equipement et maintenance des logements sociaux ;
- Entretien extraordinaire des bâtiments sur le site de la Poste à Jemelle : 15.000 €
- Réaménagement du site des anciens Ets Cornet, rue de l'Abattoir dans le cadre des sites désaffectés ;
- Accompagnement de la mise en œuvre des ZACC ;
- Etude pour la modernisation des salles de village d'Havrenne et Montgauthier.

PROPRETE PUBLIQUE

Dans le cadre du projet du budget extraordinaire 2020, de nombreux investissements seront consacrés à la voirie.

Un budget est à nouveau consacré à l'aménagement de sites de bulles à verre enterrées à Rochefort et dans les villages.

AGRICULTURE

- Location de parcelles à titre précaire
- Réunions régulières avec les agriculteurs notamment dans le cadre des calamités (sécheresse ou inondations)
- Par un crédit budgétaire inscrit annuellement, la Ville contribue à l'entretien des haies le long des parcelles agricoles.
- Entretien extraordinaire des chemins forestiers et de voiries agricoles.

SPORTS

Le projet de création d'une infrastructure footballistique se poursuit.

Le site initialement prévu, sur les bords du chemin de Behotte, n'ayant pu être retenu, suite à de trop nombreuses contraintes environnementales, c'est vers la ZACC (Zone d'aménagement communal concerté) sur le Parc d'activité économique, côté SUD que le projet pourrait se développer si les autorisations sont délivrées.

La législature 2018-2024 verra se dresser un tout nouveau site dédié au football.

La construction d'un nouveau Hall Omnisports à Jemelle évolue et les plans ont été actualisés.

L'entretien des infrastructures sportives fera l'objet d'une attention particulière.

Les travaux de rénovation des sanitaires et vestiaires ont débuté.

La Ville, au travers de sa dynamique ASBL Vélodrome, accueillera, lors des prochaines années, une manche de la coupe de Belgique Elites, un critérium, et plusieurs épreuves cyclistes.

Le Tour de Namur nous réservera également une de ses étapes.

2020 verra la poursuite du Challenge des joggings de la Ville de Rochefort, qui rencontre un franc succès et qui s'est étoffé.

Nouveauté : les chèques de rentrée peuvent dorénavant servir également au paiement des cotisations dans un club.

ENSEIGNEMENT

Nous veillons au bien-être de nos élèves, ainsi qu'à celui de nos équipes éducatives et du personnel d'encadrement.

Pour ce faire, plusieurs chantiers sont en cours de réalisation, ou prévus dans les mois à venir : Havrenne est en travaux, une nouvelle école y verra le jour courant de l'année 2020 ; Le Rond-Point verra un agrandissement de ses locaux, et Han sur Lesse, pour ne citer que ces écoles, verra de nouvelles classes créées dans l'ancien Musée du Monde souterrain.

Le partenariat avec le Centre Culturel propose de nombreux spectacles variés qui permet aux enseignants et élèves de rendre plus concret le programme suivi en classe.

La rentrée scolaire bénéficie d'un coup de pouce au travers de l'allocation communale de rentrée (budget alloué pour 2020 : 175.000 €).

Les projets "Ecole numérique" se poursuivent, et un nouveau dossier sera rentré prochainement pour équiper une implantation supplémentaire de ce fabuleux outil.

La nouvelle charte graphique communale sera appliquée à chaque établissement.

La fréquentation de nos écoles, qui se maintient au beau fixe, témoigne du travail de qualité des acteurs de terrain.

TOURISME

Notre Ville a la chance de regorger d'un patrimoine touristique inégalable dans la Région.

Le développement touristique de Rochefort et ses villages est notamment encadré par les maisons du tourisme et syndicats d'initiative qui animent et tentent de porter la Ville à travers ses aspects touristiques à son plein potentiel.

Il y a lieu de maintenir les synergies et le soutien aux opérateurs touristiques locaux et extérieurs ainsi qu'à développer une stratégie d'ensemble de redéploiement du patrimoine touristique de notre belle Ville, parfois inexploité.

Quant aux animations, la Ville doit soutenir les porteurs de projet et les associations qui permettent à Rochefort de s'assurer une qualité de vie festive et responsable tout au long de l'année.

Nous ambitionnons d'organiser des événements populaires afin de fédérer les citoyens rochefortois, et d'attirer les touristes et citoyens des communes avoisinantes. L'accent doit également être mis sur le développement des manifestations populaires telles que le Marché de Noël.

Ces manifestations devront aussi s'inscrire dans un cadre éco-responsable. La Ville, en collaboration avec le Syndicat d'initiative, a notamment déjà marqué sa volonté de voir apparaître un Marché de Noël zéro déchet pour l'an 2020. La Ville s'engage à accompagner et soutenir, tant sur le plan logistique que sur le plan financier, les organisateurs d'évènement pour garantir la transition. Une réflexion sur l'achat de gobelets réutilisables est notamment menée.

CULTURE

Rochefort doit s'appuyer sur son image culturelle. La Ville de Rochefort doit devenir un modèle d'identité culturelle forte et de son exploitation.

L'accent doit être mis sur l'accès à la culture pour TOUS. Pour cela, la Ville doit continuer à soutenir le Centre Culturel des Roches et veiller à garantir une programmation de spectacles diversifiés de façon à attirer un public plus large.

La Ville doit également promouvoir ses liens avec tous les agents locaux qui s'investissent au développement et à l'éveil à la culture, tels que le Petit théâtre de la Grande vie de Forzée et toute autre initiative culturelle citoyenne.

Rochefort doit profiter de son image culturelle et touristique et développer davantage autour de ce que l'on a déjà de façon à porter Rochefort à son meilleur potentiel et ne pas se reposer sur ses acquis.

À travers son patrimoine touristique et culturel, Rochefort doit rendre ses citoyens plus fiers que jamais de notre belle Ville.

LOGEMENT

- Création et mise en chantier de la 3^e phase des appartements pour couples âgés à proximité de la maison de repos. Projet mis en œuvre dans le cadre de l'Ancrage Communal du logement en collaboration avec « Ardennes et Lesse » ;
- Dégagement de parcelles à bâtir communales, qui pourront permettre aux jeunes ménages d'acquérir un terrain à un prix abordable.
- Etude et analyse de l'offre de logements et/ou lotissements sur le territoire de la Ville, notamment dans les villages, toujours en cours.
- Site de la Passerelle : Début des travaux au premier trimestre 2020, création d'un ensemble homogène d'appartements et de maisons individuelles.
- Proposition d'augmentation de l'offre de logement via l'AIS Andenne/Ciney.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME – ENVIRONNEMENT

Ainsi qu'elle le fait depuis le début de la législature et tel que ce fut par exemple le cas pour le projet hôtelier d'Han-sur-Lesse, celui du lotissement des « Chavées » à Jemelle ou celui de Lessive, la Ville de Rochefort continuera à accompagner et à conseiller, à chaque étape du processus administratif, les porteurs de projets immobiliers privés.

En 2020, la Ville de Rochefort sera également à l'initiative d'un ambitieux projet de construction de logements en centre-ville et en bord de Lhomme. Cette année verra en effet, le lancement de l'opération immobilière de rue de la Passerelle incluant une opération de revitalisation urbaine.

Avec l'obtention d'un important subside d'1 million d'euros du Gouvernement wallon (dans le cadre des Fonds européens FEADER) et la mise en place du comité d'accompagnement fin 2017, 2020 sera aussi l'année du début de la phase de concrétisation de la rénovation et de l'aménagement du Square de l'Amicale.

Dans un avenir proche, le Square troquera son image actuelle un peu vétuste pour devenir un havre de dépaysement, tout autant qu'un espace citoyen, culturel et touristique polyvalent et convivial. Il offrira aux citoyens, aux associations rochefortoises et aux touristes un espace multifonctionnel moderne et vert.

Qu'il s'agisse de projet privés ou portés par des opérateurs publics, la Ville de Rochefort continuera à être attentive au développement d'une architecture moderne tout en veillant à son intégration au cadre bâti de qualité et au patrimoine caractéristiques de notre commune. Le tout, dans le respect des procédures de consultation de la population et des délais de délivrance.

ECONOMIE – COMMERCE – EMPLOI

L'accès à l'emploi pour tous ceux qui en cherchent, continuera à être une priorité pour la majorité. Bien qu'il soit dans la moyenne wallonne, notre taux de chômage ne peut nous satisfaire.

Si une commune ne peut, à elle seule, relever le défi de l'emploi, son rôle, en tant que pouvoir local, est de créer les conditions favorables à la croissance des entreprises et commerces existants ainsi que d'attirer davantage d'investisseurs sur nos terres.

Ainsi, la Ville, par le biais de son Agence de Développement Local (ADL), continuera à rechercher les initiatives susceptibles de renforcer le développement socio-économique et l'accueil des porteurs de projet. C'est ainsi que durant l'année 2020, l'ADL participera à l'organisation des « Tables secrètes », concept permettant de promouvoir un site méconnu, insolite de notre commune mais aussi de promouvoir la gastronomie et les produits locaux.

Bien que n'étant pas directement de compétence communale, la gestion du Parc d'Activités Economiques (PAE) recevra une attention toute particulière de la part de la Ville.

Dans cette optique, une évaluation des diverses primes communales aux entreprises a été réalisée courant 2019 et a débouché sur de nouveaux dispositifs plus simples et plus efficaces.

Un plan de redynamisation du PAE sera également mis en œuvre en collaboration avec le Bureau économique de la Province de Namur (BEP), gestionnaire du parc et le GEROCH. Présenté et approuvé en 2019 au Conseil Communal, ce plan représente un investissement de 201 000 EUR de part communal, il permettra d'améliorer l'image globale du PAE.

Parallèlement à ce travail sur l'existant, la procédure pour l'extension du PAE sera analysée afin de permettre d'accueillir de nouvelles entreprises nécessitant des surfaces plus importantes.

Bien entendu, la Ville de Rochefort maintiendra son soutien financier et logistique aux forces vives économiques locales rassemblées au sein de GEROCH et du Comité des Commerçants. La Ville sera également leur relais auprès d'autres opérateurs, instances ou institutions (BEP, UCM, administrations et OIP,...).

Le soutien à l'asbl RELAIS pour l'organisation régulière d'un marché de produits locaux sera prolongé en 2020. Vu le succès de ce marché, l'asbl Relais envisage l'ouverture d'une épicerie permanente, nous les accompagnerons au mieux dans leur projet.

Enfin, il conviendra de poursuivre l'accompagnement quotidien des demandeurs d'emploi dans leurs recherches de travail ainsi que le développement de l'offre de formations menant à l'emploi. La Ville maintiendra donc son soutien et son implication dans la Maison de l'emploi Rochefort-Houyet et l'Agence locale pour l'Emploi (ALE). Le défi pour 2020 sera de renforcer les liens entre les différents acteurs « emploi » afin d'accompagner au mieux le demandeur d'emploi.

Ces deux structures importantes devraient pouvoir intégrer leurs nouveaux locaux dans le courant 2020 et accueillir leurs usagers dans de meilleures conditions.

COMMUNICATION

La communication pour une Ville touristique est primordiale, raison pour laquelle en 2018, un Bureau d'Etudes a été désigné en vue d'analyser les spécificités de la Ville et ses villages et d'ensuite proposer une nouvelle identité graphique de Rochefort.

Le nouveau logo officiel a été présenté fin 2019. Il doit renforcer l'attractivité touristique et économique de la Ville. Une deuxième phase doit être initiée visant à éditer en 2020 un guide à l'attention des promoteurs économiques en vue de renforcer encore l'image de la Ville via les enseignes, le mobilier de terrasse, ...

Il y aura lieu à l'avenir dans le cadre de la communication relative à la Ville d'être attentif au développement des nouvelles technologies (nouvelles applications : Smartphone, Ecrans tactiles, ...).

LES DEFIS

L'ensemble des villes et communes doivent continuer à se transformer pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain en privilégiant l'innovation et la modernité tout en veillant à répondre aux attentes de la population.

Pour y parvenir, nous devons et devons conjuguer créativité et rigueur associées à l'expérience.

Rochefort et ses villages possèdent une identité forte.

Les projets communaux présentés au sein du futur budget communal pour 2020 sont concrets et financés par d'importants moyens budgétaires.

Menés à bon port avec l'appui de notre administration compétente et efficace, ceux-ci permettront de rencontrer et de faire primer l'intérêt général.

Les villes et communes devront continuer à être soutenues par les autres niveaux de pouvoir pour leur permettre d'occuper cette place importante et privilégiée qui est la sienne au sein de l'organisation de notre état de droit. La commune, au travers de ses domaines de compétences et le respect de son autonomie, devra rester pour longtemps encore le partenaire par excellence de ses habitants et de ses entreprises, un lieu de l'expression démocratique proche du Citoyen et un relais pour porter la parole de ses habitants.

Pour le Collège communal composé de Corine MULLENS, Louise MERTZ, Julien DEFAUX, Yvon HERMAN, Christophe DAVIN, Jean Pol LEJEUNE et Janique LEJEUNE.